

Rentrée 2019-2020

Organisation des manuels scolaires et

Demande ou renouvellement de la subvention «Atouts Normandie»

Les manuels scolaires, livres détachables concernant l'enseignement général, quel qu'en soit le nombre, seront distribués aux élèves.

Les cahiers d'activités dans le domaine professionnel seront à la charge des familles, une commande groupée est prévu pour la rentrée. Ils vous seront facturés en début d'année avec une remise de 25% du prix. Ces cahiers concernent particulièrement le secteur professionnel tertiaire.

Les manuels scolaires seront remis, aux élèves, le jour de la rentrée et seront restitués en fin d'année scolaire.

NB. Se munir le jour de la rentrée de :

- Photocopie du QRcode du dispositif « Atouts Normandie »
- Chèque de caution (non encaissable) de 150€, avec les NOM et PRENOM de l'élève au dos.

ATTENTION : AFIN DE FACILITER LE BON FONCTIONNEMENT MERCI
NE PAS DATER LE CHEQUE (l'article 25 de la loi Sapin 2 réduit de douze à six mois la validité des chèques bancaires)

Subvention « ATOUTS NORMANDIE »

Atouts Normandie c'est : DES AVANTAGES POUR MA FORMATION

1 - Avantage « livres scolaires » (40 à 120 €)

Pour tous les lycéens, quelle que soit la formation suivie.

- o Cette aide varie, selon ma filière :

Lycée général et technologique	120 €
Lycée professionnel	40 €

2 - Avantage « équipement professionnel » (100 €)

Uniquement valable pour les lycéens en première année de formation professionnelle.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

Premièrement

- J'ai déjà un compte Atouts Normandie ? Je me connecte avec mon identifiant et mon mot de passe
- Je n'ai pas de compte ? [Je crée mon compte en ligne](#)

Deuxièmement

- Une fois connecté à mon compte Atouts Normandie, [je clique sur "je fais ma demande"](#) sur le VOLET FORMATION LYCEEN

COMMENT UTILISER MES AVANTAGES ?

1. Je récupère mon QR Code
2. Le jour de la rentrée, je me munis de la photocopie du QR code afin de récupérer mes livres scolaires.